AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1480
FR0000054470-FS0620

22 octobre 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 octobre 2015, la société anonyme Vivendi (42 avenue de Friedland, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 octobre 2015, le seuil de 10% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir 11 599 896 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 10,39% du capital et 9,17% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 111 628 614 actions représentant 126 517 014 droits de vote.